



Modification de planning sur un congé

Par Mariwenn

Bonjour ,

J'ai déposer des congés payés sur une demi semaine qui ont été accepter par mon employeur et j'ai mis une reservation pour un evenement familial. Je suis en alternance. Cependant il y a peu de temps j'ai été informés que sur un de mes jours de congés(mes congés sont le 14/06 et l'école m'a prévenue le 17/05) des heures de cours avait été placés. J'ai avertit mon école que j'étais en congés et elle m'a répondu quil me mettrait absente . J'ai le droit qu'à très peu d'heure d'absences. Est ce légal ? Peuvent ils ne pas me mettre absente

Par kang74

Bonjour

Si vous êtes absente, ils peuvent bien sûr vous mettre en absence .

Les absences à l'école, ou en entreprise doivent être justifiées : pour ce faire il faut bien informer les deux de vos intentions .

Les absences ont le même impact sur votre salaire.

NB : certaines évènements familiaux ouvrent droit à des jours de congé .

Par Isadore

Bonjour,

L'employeur doit vous informer de la modification de vos dates de congés un mois à l'avance. A ma connaissance l'école n'a pas une telle obligation.

Ces jours étaient-ils des jours où vous étiez susceptible d'avoir cours ?

Par Mariwenn

Bonjour non c'était une semaine ou j'étais censée etre chez mon employeur.

Par kang74

Ne s'agit il pas d'une session de préparation à l'examen ?

Ou de passage d'examen ?

Je n'ai pas compris si vous aviez informé votre centre de formation de ces CP ...

Pour le reste il vous a été répondu qu'ils peuvent très bien prévoir des heures de cours , ils n'ont pas à respecter de mois de prévenance ,prévu par un employeur, sauf circonstances exceptionnelles .

S'ils devaient prévoir leurs heures de cours en prenant en compte les CP de tous les étudiants , ce serait compliqué .

De plus ils ne savent pas les dates d'examen bien en avance ; m'enfin l'étudiant doit anticiper qu'il passe un examen tel mois ...

Par Mariwenn

Ce n'est pas un examen juste un report de cours sur ma période employeur .
Si il peuvent supprimer des cours et les repositionner sans arrêt sur nos périodes employeurs on ne peut jamais poser de congés.